



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le mardi 28 mars 2017, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	--

EST ABSENT :

M. le conseiller	Guillaume Jobin
------------------	-----------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Benoit Voyer.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Aucun
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un refroidisseur monobloc dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

LOISIRS ET CULTURE

17-03-114

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN REFROIDISSEUR MONOBLOC DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu l'autorisation donnée au surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, afin qu'il puisse procéder par appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un refroidisseur monobloc dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-02-029;

Attendu les recommandations de M. Luc Simard, ingénieur chez WSP Canada, à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le mercredi 22 mars 2017 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant Excluant les taxes
Bonair SD	307 495 \$
Trane Canada ULC	225 000 \$

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'achat d'un refroidisseur monobloc dans le cadre du projet cité en titre soit octroyé à Trane Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 225 000 \$ plus les taxes applicables.

QU'un montant de 30 150 \$ plus les taxes applicables soit également versé à Trane Canada ULC pour la couverture de service complète et inclusive pour les 10 premières années d'opération du refroidisseur.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les montants disponibles du Règlement 616-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de remplacement du système de réfrigération et des baies vitrées de l'aréna.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 38.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Benoit Voyer
Maire suppléant

& & & & & & & & &